

COMPTE RENDU

DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL

7 Novembre 2019

M. Michel DOUBLET, Président du Syndicat, ouvre la séance et présente les excuses suivantes :

Mme la Sous-Préfète de Saintes
Mme PINCHON Sophie de l'ARS
M. MONCOUCUT Jérôme, Agence de l'Eau Adour-Garonne
M. COUROUX Stephan du service Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques

ainsi que :

Mmes CAMPODARVE Caroline, DE ROFFIGNAC Françoise, DESPREZ Catherine,
FLEURET-PAGNOUX Marylise, IMBERT Corinne, LABARRIERE Fabienne,
PERRIER Marie-Chantal, SEGUIN Brigitte et MM. CABRI Christophe, DOURTHE
Christophe, FERCHAUD Pascal représenté par M. ARCHAMBEAU Lionel, TALLIEU
Jean-Pierre et VALLET Mickaël

— — —

Le Président rappelle qu'à l'issue de la réunion du 30 Octobre 2019, le quorum (334) n'avait pas été atteint. Une seconde convocation a alors été adressée à tous les délégués le 30 Octobre 2019 pour une nouvelle réunion le 7 Novembre 2019.

Membres en exercice : 667
Membres présents : 195

M. Jean-Claude GODINEAU a été désigné Secrétaire de Séance.

Le Président aborde ensuite les questions figurant à l'ordre du jour de la réunion.

1 - Approbation du compte rendu du Comité du 13 Juin 2019

Aucune observation particulière n'a été formulée. Le compte rendu a donc été approuvé à l'unanimité.

2 - Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes

Le Président a rappelé que le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes relatives aux contrôles des comptes et de la gestion du Syndicat des Eaux et de sa Régie (Juin 2019) a été adressé le 14 Octobre 2019 à l'ensemble des délégués.

L'objet de ce contrôle était la vérification du suivi des recommandations formulées par la Chambre à l'issue de la précédente instruction sur les exercices 2008/2012 et au cours de la dernière instruction sur les exercices 2013/2017 pour Eau 17 et Rese (une seule et même personne morale).

Tout d'abord, la CRC a fait quelques remarques générales :

- La situation financière d'Eau 17 et de la Rese n'appelle pas d'observations particulières : un autofinancement abondant, pas d'emprunt pour la Rese et faible endettement pour Eau 17.
- L'existence d'un syndicat départemental en Charente Maritime a permis de remédier à un défaut souvent relevé par la Cour des Comptes, à savoir le nombre élevé d'autorités organisatrices en matière d'eau et d'assainissement. Néanmoins, la plupart des communes urbaines du département ont encore leurs propres services d'eau et d'assainissement. La chambre estime que l'objectif doit être, à terme, l'existence d'une seule autorité organisatrice de l'eau et de l'assainissement dans le département, afin de générer des économies dans la dépense publique grâce à la mutualisation des moyens et de mettre en œuvre de manière plus efficace les orientations du schéma départemental de l'eau. La CRC a adressé un courrier à la CARO et aux CDA de La Rochelle, Saintes,... à ce sujet.
- Comparés aux données SISPEA, les tarifs eau et assainissement de la Rese sont plus élevés que la moyenne nationale. La comparaison est peu pertinente car :
 - ✓ l'échantillon de comparaison : la base SISPEA n'intègre que les données des grands services (pôles urbains ou industriels) ;
 - ✓ les données de comparaison : tarifs SISPEA 2014 avec tarifs Rese 2017 ;
 - ✓ le mode de comparaison : le tarif facturé par la Rese comporte la part investissement et les redevances des agences de l'eau ;
 - ✓ les critères de comparaison sans prise en compte des critères constitutifs du prix de l'eau.

La CRC a fait 10 recommandations à Eau 17 dont 2 ne sont pas mises en œuvre :

1. **Elaborer un plan de crise** (article L732-1 du Code de la Sécurité Intérieure) : Eau 17 s'est engagée dans la réalisation d'un premier PGSSE sur le secteur de la CARA. Un plan général de crise devra être élaboré par Eau 17 et décliné pour tous les systèmes de production d'eau potable.
2. **Elaborer un document stratégique sur la politique du Syndicat au cours des prochaines années** : Il existe déjà des documents de référence: schéma départemental AEP, schéma directeur assainissement collectif rural, schéma directeur ANC. Un document stratégique global sera présenté en début de mandature (2^{ème} semestre 2020) et sera ensuite décliné en schémas directeurs eau et assainissement et en schémas sectoriels.

et 9 recommandations pour la RESE dont 4 ne sont pas mises en œuvre :

1. ***Demander aux particuliers ayant des puits et forages de régler le coût des contrôles sur place*** : ces contrôles relèvent d'une obligation légale au titre de la sécurisation du réseau. Bien que le CGCT prévoit que leurs coûts soient à la charge des abonnés, cette recommandation déjà formulée en 2014 est complexe à mettre en œuvre. Ce type de contrôle est en effet mal perçu par la population et la facturation s'avère délicate. La question des REPD (Ressources en Eau Privées Domestiques) est amenée à être réexaminée sous différents aspects et sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil d'exploitation.
2. ***Justifier le montant des provisions comptables par un programme pluriannuel d'entretien et de renouvellement fondé sur la connaissance des biens et équipements*** : Le recensement des biens et équipements confiés par Eau 17 à la RESE est en cours de réalisation et son achèvement est prévu fin 2020. Cet inventaire retrace l'historique d'entretien de chaque équipement et permettra de déterminer la part des provisions à lui affecter. Cette retranscription comptable à travers un programme pluriannuel de gestion patrimoniale est envisagée pour juin 2021.
3. ***Informier les usagers sur la majoration de la redevance de 25 % pour retard de paiement supérieur à 3 mois et la mettre en œuvre*** : Cette mesure semble complexe à mettre en œuvre, voir coûteuse pour des résultats plutôt mitigés puisque la majoration ne concerne que la part syndicale de la facture d'assainissement soit 1.088 €/m³ à hauteur de 25%. Toutefois il s'agit d'une disposition prévue par le CGCT, article R 2224-19-9 et la Chambre nous invite à nous mettre en conformité. La question va donc faire l'objet d'une étude en interne qui sera présentée lors d'un prochain conseil d'exploitation
4. ***Réunir le conseil d'exploitation au moins tous les 3 mois*** : une réunion trimestrielle a été proposée aux membres du Conseil d'Exploitation.

Le Comité a pris acte des observations formulées par la Chambre Régionale des Comptes.

PARTIE I – Eau 17

I – Changement de dénomination et modification des statuts

Les Membres du Comité ont été informés que :

- l'arrêté préfectoral actant le changement de nom (Syndicat des Eaux devient Eau 17) a été pris le 31 Octobre 2019 et il est applicable de suite ;
- l'arrêté préfectoral validant la modification des statuts d'Eau 17 a été pris le 31 Octobre 2019 avec une application au 1^{er} Avril 2020.

II – Adhésion de la Ville de SAINTES

Le Président a fait part à l'assemblée de l'adhésion de la Ville de SAINTES à compter du 1^{er} Janvier 2020.

Il sollicite l'autorisation du Comité pour signer tous les documents relatifs à l'intégration de la Ville de Saintes à Eau 17.

Le Comité a décidé, **à l'unanimité**, d'autoriser le Président à signer tous les documents relatifs à l'intégration de Saintes.

III – Décision Modificative 2019 Eau Potable

Il a été présenté au Comité la Décision Modificative N° 1 du Budget Eau Potable 2019 qui s'établit comme suit :

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
Chapitre	Article	Intitulé	DM	Chapitre	Article	Intitulé	DM
012	6411	Salaires	+80 000 €	77	778	Autres produits exceptionnels	+260 000 €
022		Dépenses imprévues	+180 000 €				
Total dépenses de fonctionnement			+260 000 €	Total recettes de fonctionnement			+260 000 €

Le Comité a approuvé, **à l'unanimité**, la Décision Modificative n° 1 Eau Potable, telle qu'exposée ci-dessus.

IV – Débat d’Orientation Budgétaire

Conformément à l'article L2312-1 du CGCT, Eau 17 doit tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

La prospective permet d'anticiper à moyen terme la structure financière d'Eau 17 et de vérifier le maintien de sa solvabilité.

Dans ce cadre, le Comité Syndical peut déterminer des niveaux de référence pour les 2 ou 3 indicateurs financiers qui lui permettent de piloter la programmation de ses équipements : capacité d'autofinancement brut, encours de la dette et capacité dynamique de désendettement (encours de la dette rapporté à la capacité d'autofinancement brut).

Démarche pluriannuelle et financière, la prospective ne se confond pas avec le Budget Primitif voté chaque année. Elle n'est pas plus une anticipation des Comptes Administratifs. Par construction, les résultats présentés sont lissés alors que la réalité est évidemment plus heurtée.

En cela la prospective a pour seule vocation de dégager des tendances.

A – Contexte économique

Le Projet de Loi de Finances 2020 est construit sur la base d'hypothèses de croissance du PIB en volume de 1,3%. Le déficit public (solde des administrations publiques) exprimé en % du PIB est estimé à -2,2 %. Le besoin prévisionnel de financement de l'Etat est important : 230,5 milliards d'euros (93,1 milliards pour couvrir le financement du PLF 2020, 136,4 milliards de refinancement de dette arrivant à échéance en 2020 + reprise partielle de la dette SNCF réseau)

Les taux d'intérêt sont toujours aussi bas, conséquence notamment de la politique monétaire de la BCE. Les rendements des obligations de l'Etat Français sont négatifs depuis quelques semaines.

B – Les ressources des Agences de l'Eau

Le plafond du prélèvement sur les recettes des Agences de l'Eau serait légèrement relevé de 2,105 milliards d'euros à 2,151 milliards d'euros. Pour autant les effets du XIème programme se font sentir :

- diminution de l'enveloppe « petit cycle de l'eau » au profit du « grand cycle de l'eau » ;
- diminution et disparition programmée de l'Aide à la Performance Epuratoire ;
- arrêt des aides aux contrôles des assainissements individuels.

C – Le Projet de loi Engagement et Proximité

Le Projet de loi Engagement et Proximité est en cours de discussion. Il prévoit notamment des aménagements à la loi NOTR (déjà retouchée par la loi Ferrand) concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes.

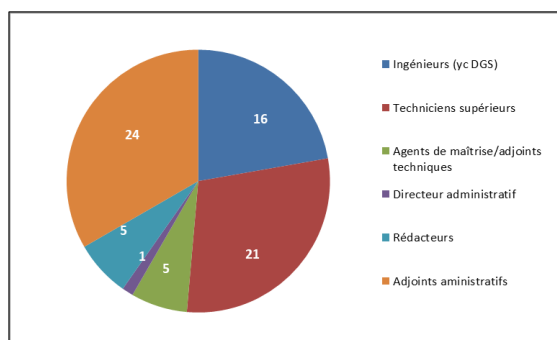
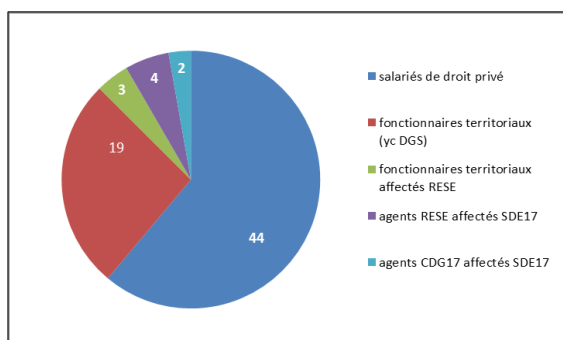
Le projet a été profondément remanié par le Sénat mais remis dans sa forme originale sur ses grandes lignes par l'Assemblée Nationale. Le compromis en commission mixte paritaire risque d'être délicat à trouver pour un vote avant le 31/12/2019.

D – Focus sur le personnel d'Eau 17 et gestion prévisionnelle des effectifs

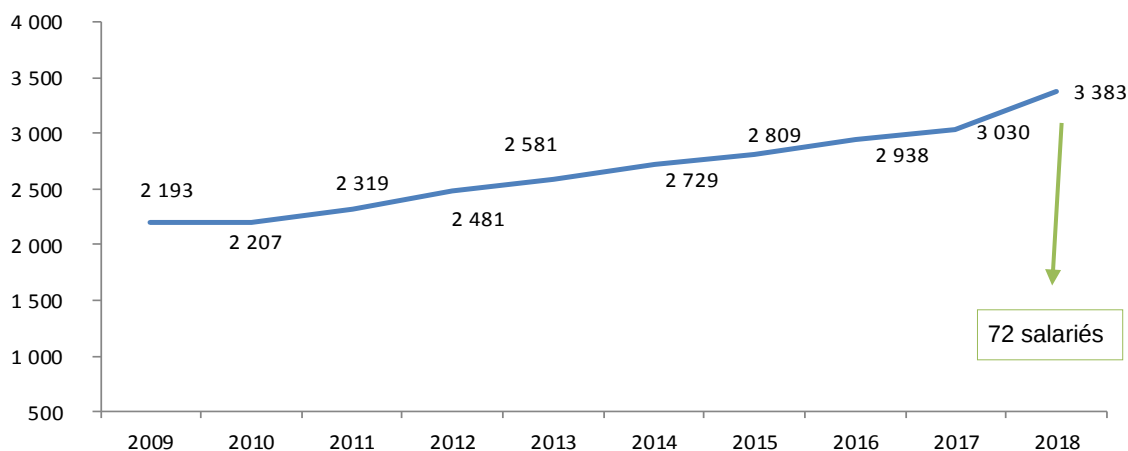
Il a été rappelé que les agents d'Eau 17 sont pour partie des fonctionnaires territoriaux titulaires et pour partie des salariés de droit privé. Jusqu'à présent, Eau 17 emploie et rémunère les deux populations suivant les modalités de la Fonction Publique Territoriale (utilisation des grilles FTP, du régime indemnitaire, temps de travail 35 heures).

Toute la charge salariale est supportée par le budget eau potable qui en fin d'année « refacture » la part revenant respectivement au budget assainissement collectif et au budget assainissement non collectif.

Les effectifs actuels par statuts et emplois : 72 salariés au 31/12/2018



Evolution des charges nettes de personnel 2009 -2018 en K€



Evolution des effectifs sur 2019

Recrutements validés au DOB 2019 et réalisés sur 2019 Créations de poste	- Responsable de communication - Responsable Pôle Patrimoine et Prospective
Recrutements validés au DOB 2019 restant à réaliser	- Responsable service RH - Responsable mission juridique - Technicien informatique
Recrutements suite à des départs (retraite/mobilité/...)	- Responsable cellule CICRA (départ en retraite). Purvoi par mobilité interne du responsable d'agence assainissement individuel de Saintes - Technicien SPANC (mobilité) - Assistante administrative (mobilité) - Responsable service foncier (départ en retraite)

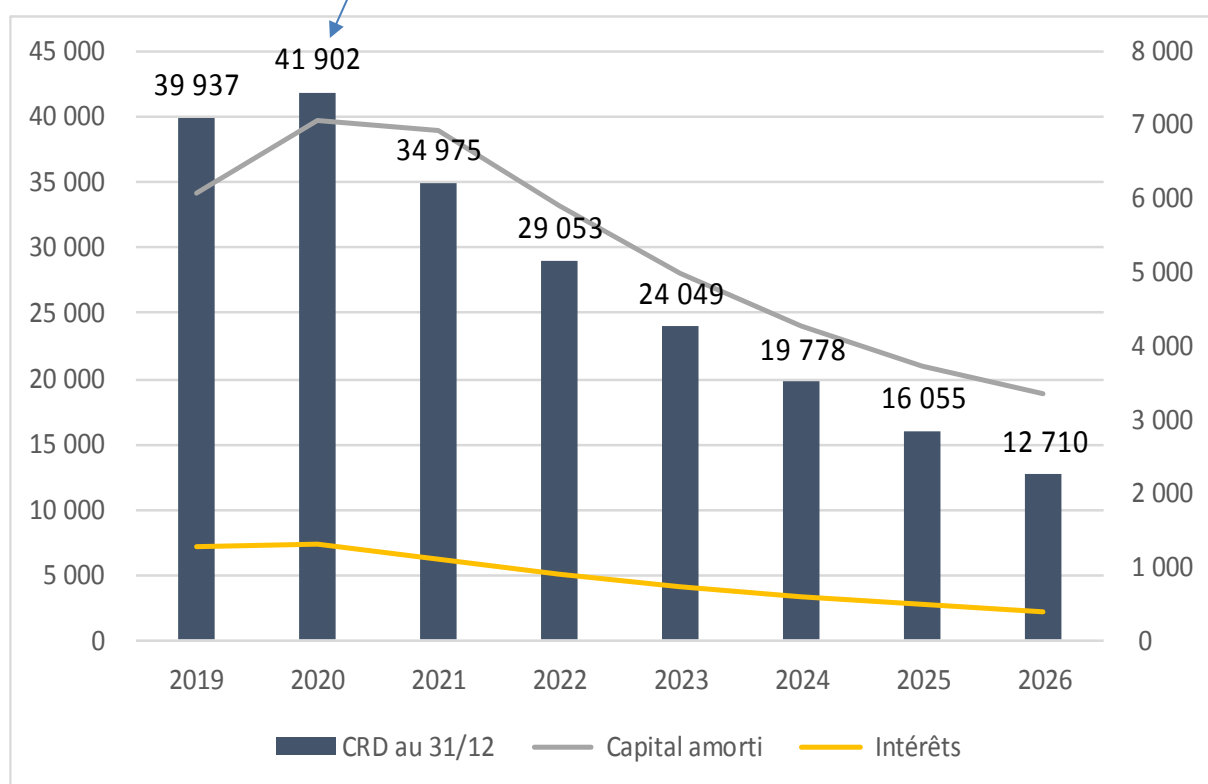
Perspectives de recrutements à horizon 1 à 2 ans

Ville de Saintes (3 personnels)	1 Ingénieure principale (cheffe actuelle du service de Saintes) 1 Ingénieure (animatrice re-sources Lucérat) 1 adjoint technique Intégration dès le 1^{er} janvier 2020
Renforcement service Systèmes d'information	Recrutement ingénieur informatique axé sur la conduite de projet. Internalisation d'une compétence qu'Eau 17 trouvait auparavant dans des missions de prestation de service (recrutement 1^{er} janvier)
Renforcement du service Hydro sur la politique de la protection de la ressource	Ingénieure en CDD de 12 mois (poste financé à plus de 70% par Agence de l'Eau). CDD dès le premier trimestre
Pôle Etudes et Travaux	Recrutement d'un technicien dont la mission est d'assister le chargé d'opérations spécialisé en génie civil. Recrutement sur 2020 Recrutement d'un nouveau chargé d'opérations éventuellement à envisager fin 2020 ou sur 2021

E – Focus sur la dette globale du Syndicat – Structure et risque

CRD 31/12/2019	39 937
intégration Saintes	9 032

CRD 01/01/2020	48 969
capital remboursé	7 067
CRD 31/12/2020	41 902



En 2009, la dette globale d'Eau 17 s'élevait à plus de 98 M€. Fin 2019, elle s'établissait à près de 40 M€. L'augmentation de la dette en 2020 correspond à l'intégration de la dette de Saintes au 1^{er} Janvier 2020.

La dette est majoritairement indexée sur des taux fixes, donnant une bonne visibilité des annuités à venir mais en contrepartie ne permet pas de bénéficier des niveaux bas des taux variables actuels.

Elle ne présente pas de risque de structure ni de risque sous-jacent.

F – Eau Potable – Prospective 2020-2024

1 – Les chiffres clés sur la période 2016-2019

	2016	2017	2018
Redevance en millions d'euros (au CA)	24,6	24,85	26,9
M3/abonnés	93,1	97	95

Principale recette du budget eau potable, la redevance syndicale est supérieure à 25 M€. On constate un décalage entre la norme de 120 m3 inscrite dans la réglementation actuelle et utilisée pour comparer les services d'eau au niveau national et la consommation moyenne par abonné qui a tendance à se stabiliser autour de 95 m3.

	2016	2017	2018	
Autofinancement net en millions d'euros	18,9	18,9	21,8	Niveau équivalent (autour de 20)

Eau 17 dégage un autofinancement net important permettant de renouveler son patrimoine essentiellement sur ses fonds propres.

	2016	2017	2018	
Endettement (encours au 31/12) en millions d'euros	32,4	28,9	25,8	22,5
Capacité de désendettement (en année)	1,46	1,30	1,04	Autour d'une année

La stratégie de désendettement enclenchée depuis 2009 permet à Eau 17 d'afficher un encours prévisionnel de la dette de 22,5 M€ au 31/12/2019, inférieure de 9,9 M€ à celle constatée au 31/12/2016. La capacité dynamique de désendettement se situe autour d'une année.

	2016	2017	2018	
Dépenses d'équipement brut (en millions d'euros)	22,4	25	23,6	20 à 21,5

2 – Prospective financière sur 2020-2024

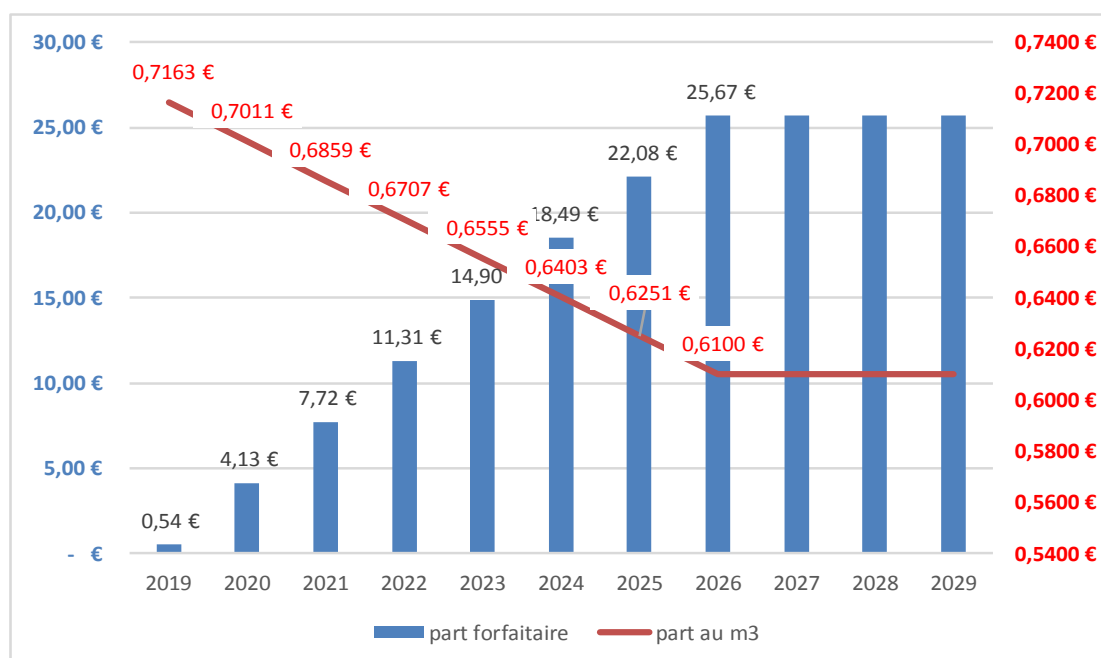
Fait marquant, la Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence Assainissement Non Collectif, a décidé d'adhérer aux compétences eau potable et assainissement collectif avec effet au 1^{er} Janvier 2020.

La présente prospective est basée sur les principes suivants :

- le périmètre du Syndicat est celui du 1^{er} Janvier 2020,
- la stabilité des tarifs de l'eau potable (part fixe et part variable) sauf pour la catégorie des industriels (achèvement de la convergence vers le tarif domestique) ;

Catégorie	Tarifs 2019	Propositions 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	0,610	0,610
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels		
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	0,527	0.610

a) Tarifs Saintes Eau potable (part maître d'ouvrage)



- 138 M€ de dépenses d'équipement brut sur la période 2020-2024 au rythme de 23 M€ par an avec un taux de subvention de 3 %.

PPI en eau potable hors ville de Saintes 138 M€ de dépenses d'équipement réalisées (dont 85 M€ de renouvellement de réseaux et réhabilitation de génie civil + développement de nouvelles filières de traitement des produits de dégradation des pesticides). Rythme de 23 M€/an Taux de subvention moyen estimé à 3% Tarif et périmètre stables sur la période	Résultats de la simulation La capacité d'autofinancement d'Eau 17 demeure à un niveau oscillant entre 18 et 20 millions d'euros A priori, même dans l'hypothèse où les investissements projetés sont effectivement réalisés, le fonds de roulement permet de s'affranchir du recours à l'emprunt sur les deux ou trois premières années du mandat (on peut puiser 10 millions d'euros sur le fonds de roulement). La capacité dynamique de désendettement reste inférieure à 2 années.
PPI en eau potable ville de Saintes Les tarifs sont ceux présentés précédemment (+1% /an pour le nombre d'abonnés et 110m3 de consommation moyenne) Dépenses nettes d'investissement projetées à 750 K€ en 2020 puis 1,5 million d'euros par an jusqu'en 2025 Taux de subvention de 5%	

G – Assainissement collectif – Prospective 2020-2024

1 – Les chiffres clés sur la période 2016-2019

	2016	2017	2018
Redevance en millions d'euros (au CA)	16,8	16,8	17,2
Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (recette nette) en K€	973	953	1 469

On constate une légère augmentation du montant encaissé de la redevance syndicale entre 2016 et 2018. Le nombre d'abonnés évolue en fonction de la mise en place de l'assainissement dans de nouvelles collectivités ou des extensions de réseaux. Cependant, la consommation moyenne par abonné s'élève à 84,7 m3, même constat que pour l'eau potable.

	2016	2017	2018	Prévisions 2019
Autofinancement net en millions d'euros	12,7	12,8	13,4	Niveau équivalent (autour de 12,5)

L'autofinancement net a augmenté de manière sensible entre 2018 et 2017 grâce à des encaissements de PFAC plus importants.

	2016	2017	2018	
Endettement (encours au 31/12) en millions d'euros	24,8	22	20,2	17,4 millions d'euros

L'encours de la dette a diminué entre 2016 et 2019 de presque 7,4 M€ et la capacité de désendettement est légèrement inférieure à une année.

	2016	2017	2018	
Dépenses d'équipement brut en millions d'euros	16,9	17	17	16 à 17 millions d'euros

On peut constater que le montant des dépenses d'équipement brut sont relativement stables depuis 2016 (17 M€).

2 – La prospective financière 2020-2024

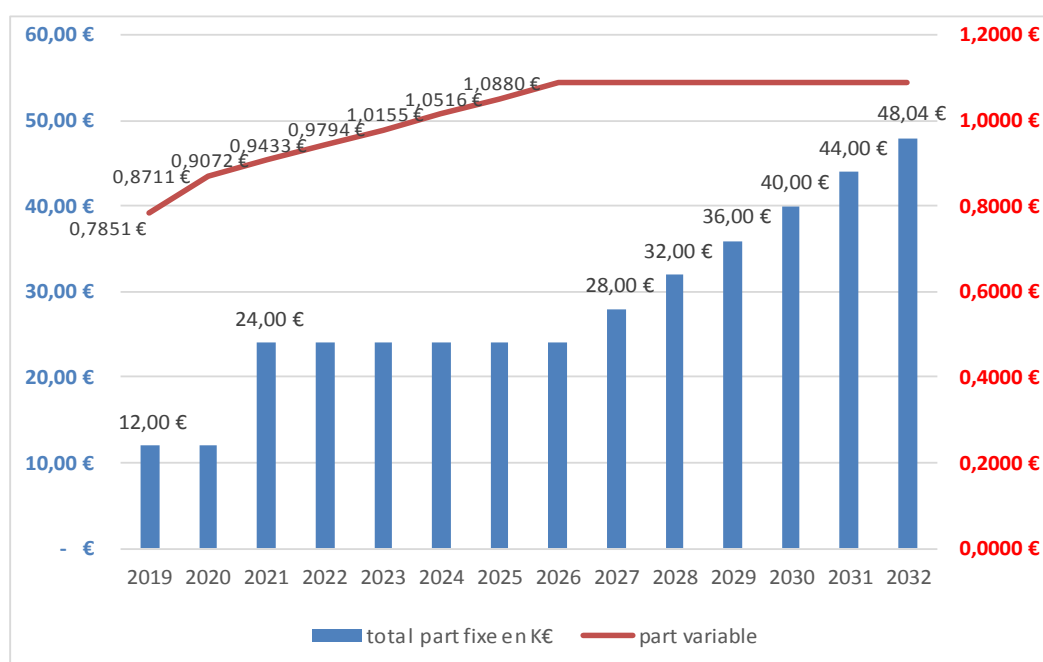
Fait marquant, la Ville de Saintes, déjà membre d'Eau 17 pour la compétence Assainissement Non Collectif, a décidé d'adhérer aux compétences eau potable et assainissement collectif avec effet au 1^{er} Janvier 2020.

La présente prospective est basée sur les principes suivants :

- le périmètre du Syndicat est celui du 1^{er} Janvier 2020,
- la stabilité des tarifs de l'assainissement collectif (part fixe et part variable) sauf pour la catégorie des industriels (achèvement de la convergence vers le tarif domestique) ;

Catégorie	Tarifs 2019	Propositions 2020
Domestique (habitat individuel et collectif)	1,088	1,088
Bâtiments publics, associatifs, sportifs, établissements d'enseignement, hôpitaux, cliniques, bâtiments commerciaux, entrepôts, stockages, exploitations agricoles, ostréicoles, bâtiments de production industriels		
Hébergement saisonnier (campings, HLL, parcs résidentiels de loisirs,...)		
Etablissements de production industriels nécessitant de l'eau dans son process (notamment agroalimentaire)	1,028	1,088

a) Tarifs Saintes (part maître d'ouvrage)

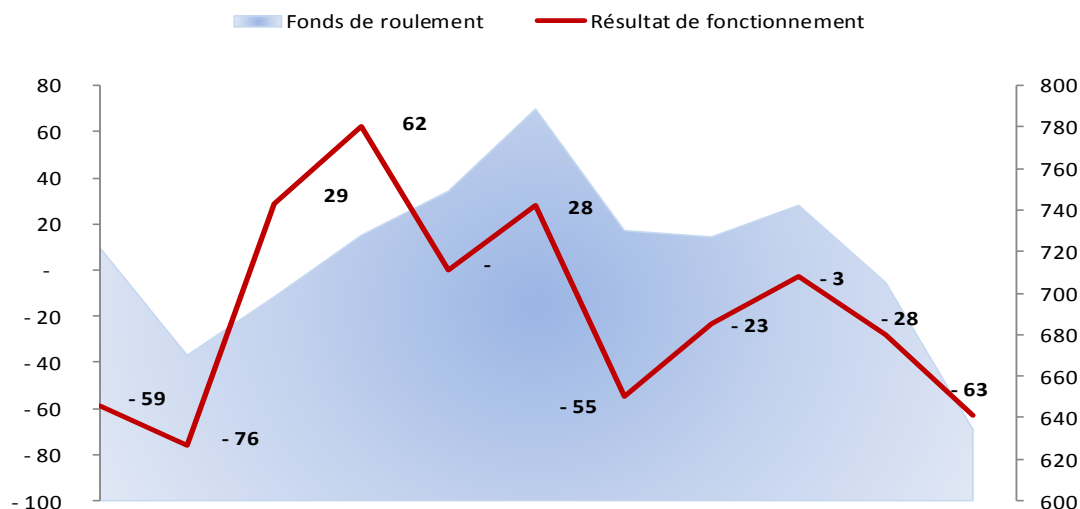


→ 108 M€ de dépenses d'équipement brut sur la période de 2020-2024 au rythme de 18 M€/an avec un taux de subvention de 25 % :

PPI assainissement collectif hors ville de Saintes 108 M€ de dépenses d'équipement réalisées (18 M€ /an) dont 40 M€ d'assainissement rural (environ 50% en ZRR) Progression des enveloppes dédiées au renouvellement des systèmes d'assainissement (réseaux + stations d'épuration) Taux de subvention moyen estimé à 25% Tarif et périmètre stables sur la période	Résultats de la simulation : La capacité d'autofinancement reste à un bon niveau (tunnel de 10 à 12 millions d'euros suivant les emprunts réalisés). Le fonds de roulement permettra dans un premier temps d'éviter le recours à l'emprunt sur 2020 et 2021. Par la suite, la stratégie d'endettement reste liée au rythme effectif des dépenses d'investissement. Eau 17 préserve une capacité dynamique de désendettement inférieure à 3 années. Points de vigilance : ↳ Les travaux sur la station d'épuration qui dans le modèle sont supposés démarrer plutôt en fin de mandat ↳ Les taux de participation de la CDA de Saintes
PPI assainissement collectif ville de Saintes Les tarifs sont ceux présentés précédemment (+1% / an pour le nombre d'abonnés et 110m3 consommation moyenne) Participation supposée de la CDA de Saintes sur les investissements : réseaux unitaires 35% / station d'épuration 20% / Bassins de stockage 80% Taux de subvention : 5% 2020 : 1 M€ 2021 à 2025 : 2 M€ / an	

H – Assainissement Non Collectif

Evolution du résultat d'exploitation et du fonds de roulement



Budget essentiellement de fonctionnement, le budget assainissement non collectif est caractérisé depuis quelques années par une difficulté à couvrir ses charges par ses recettes, les exercices déficitaires étant toutefois absorbés par un fonds de roulement solide.

Depuis le 1^{er} Janvier 2019, le budget assainissement non collectif a été intégré au budget assainissement collectif.

VOTE : Pour : 195
Contre : 0
Abstention : 0

V – Election des membres de la commission de concession

1 - Eau Potable du périmètre des COTEAUX DE GIRONDE

La commission de concession est présidée par Monsieur Michel DOUBLET ; Monsieur Daniel ROUSSEAU sera son suppléant. Les membres élus sont les suivants :

Titulaires

M. CHERAT Patrick
M. DARNAL Patrice
M. DELHOUME Alain
M. MARTINIERE Jean-François
M. PALISSIER Jean-Pierre

Suppléants

M. BRIFFAULT Bernard
M. CAPPELAERE Gérard
M. PAIN Charles
M. REVERIER Yves
M. ROUDIER Fabrice

2 - Assainissement du périmètre des COTEAUX DE GIRONDE

La commission de concession est présidée par Monsieur Michel DOUBLET ; Monsieur Daniel ROUSSEAU sera son suppléant. Les membres élus sont les suivants :

Titulaires

M. CHERAT Patrick
M. DARNAL Patrice
M. DELHOUME Alain
M. MARTINIERE Jean-François
M. PALISSIER Jean-Pierre

Suppléants

M. BRIFFAULT Bernard
M. CAPPELAERE Gérard
M. PAIN Charles
M. REVERIER Yves
M. ROUDIER Fabrice

**VOTE : Pour : 195
Contre : 0
Abstention : 0**

Partie II – RESE

I - Eléments d'analyse

1 – Tendances conjoncturelles 2019-2023

a – Contexte institutionnel – Incertitude sur le périmètre d'exploitation de demain

L'ensemble des services d'eau et d'assainissement sont impactés par les transferts de compétences prévus par la loi NOTRe au 1^{er} janvier 2020.

Une redéfinition des périmètres d'exploitation est possible avec pour conséquence une intégration des abonnés au sein des différents pôles de compétences.

A ce jour, il est impossible de définir cette future organisation des services d'eau sur les territoires ni estimer l'importance des flux d'abonnés en termes d'entrées/sorties des périmètres tels qu'ils sont actuellement définis.

En 2019, la Rese a vu son périmètre d'exploitation assainissement augmenter par l'intégration de la commune de Charron en 2018 (+ 4,5 % de recettes).

b – Contexte environnemental

La météo a une forte incidence sur les consommations d'eau. D'un déficit pluviométrique à une année pluvieuse, l'impact financier peut varier jusqu'à plus ou moins 800 000 € de recettes. La sécheresse de 2018, c'est + 4 % de facturation d'eau entre 2018-2019.

Face à de telles variations, des provisions conséquentes et mobilisables sont indispensables aux ajustements budgétaires.

c – Contexte réglementaire et économique

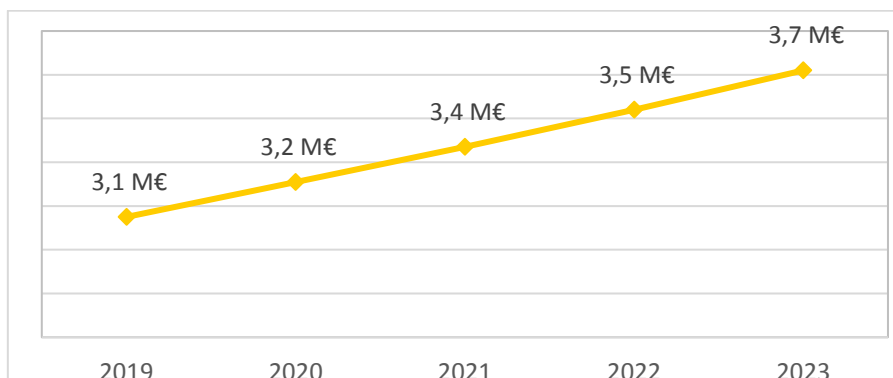
Des contraintes réglementaires qui entraînent une augmentation des coûts des produits de traitement, des travaux de branchements ou de renouvellements,...

Energie (Electricité – Carburant)

Les collectivités ayant souscrit un contrat avec une part ARENH continuent à bénéficier d'un tarif régulé pour les volumes alloués. En revanche, les MWH complémentaires seront tarifés au regard des prix de marchés qui sont bien plus élevés.

L'ARENH permet aux fournisseurs d'électricité d'avoir accès à des productions issues des centrales d'EDF à des prix très compétitifs. La demande en TWH à prix régulé pour 2019 a été supérieure aux volumes alloués par l'ARENH. La Commission de Régulation de l'Energie a mis en place la mesure réglementaire d'écêtement qui consiste à partager équitablement les volumes disponibles dans la limite du quota fixé. La réponse de l'ARENH sera connue en décembre.

Evolution des dépenses d'électricité pour la Rese



Concernant le carburant, suite à l'abandon de la taxe carbone en 2019, aucun projet de hausse de taxe n'est annoncé sur 2020. Cependant, le parc automobile de la Rese est composé à 98 % de véhicules diesel ; il est donc fortement impacté par la hausse du gasoil.

La Rese couvre un périmètre géographique étendu, avec plusieurs millions de kilomètres parcourus chaque année par les véhicules de service. Afin de contenir ces hausses, des plans d'action ont été mis en œuvre pour optimiser les déplacements avec des résultats significatifs : diminution de 5,2 % du nombre de kilomètres sur 2019.

Produits de traitement

De nouvelles exigences sanitaires contraignantes sur l'eau potable notamment celles concernant les nouvelles molécules dérivées de l'atrazine (pesticide) nous obligent à réaliser des traitements au charbon beaucoup plus fréquents ce qui va induire une hausse de plus de 22 % de leur coût de traitement et de fourniture. Par exemple, pour traiter les DEA et DEDIA, la périodicité des traitements au charbon passe de 5 ans à 8 mois ce qui entraînerait un coût supplémentaire de + 1,2 ct/m³ d'eau.

Un certain nombre de produits utilisés sont impactés par le cours du marché des engrais (chlorure ferrique, chlorite de sodium,...). Celui-ci est soumis à une intensification de la demande intérieure et internationale. Ces prix de marchés impacteront nos dépenses à hauteur de + 17% sur 2020.

Loi de repérage obligatoire de l'amiante

Depuis le 19 juillet 2019, le repérage de l'amiante avant travaux est obligatoire afin d'assurer la sécurité et la santé des intervenants sur le chantier. La loi entrera en vigueur au 1^{er} Octobre 2020.

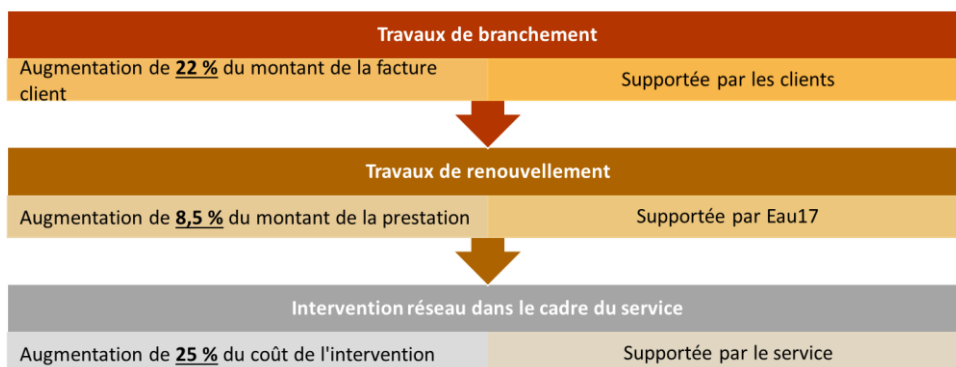
Cela passe en premier lieu par des prélèvements à faire réaliser par un bureau d'étude spécialisé avant chaque intervention.

En cas de détection d'amiante, l'intervention s'effectuera dans le cadre de la « sous-section 4 » du Code du Travail qui encadre les obligations de l'employeur en matière de prévention du risque amiante. Elle comporte notamment des obligations en matière de gestion des déchets amiantés, de

suivi de l'exposition des salariés, de port d'équipements de protection, de rédaction de modes opératoires, de formation,...

Cette mesure conduira à une augmentation des coûts généralisée à l'ensemble de notre activité travaux.

Evaluation du coût de la mesure sur l'ensemble de nos prestations



Si pour certaines prestations les coûts seront répercutés sur la facture du client (travaux de branchement) ou à Eau 17 (travaux de renouvellement), d'autres comme la maintenance, l'hydrocurage et les interventions fuites seront supportés par le service.

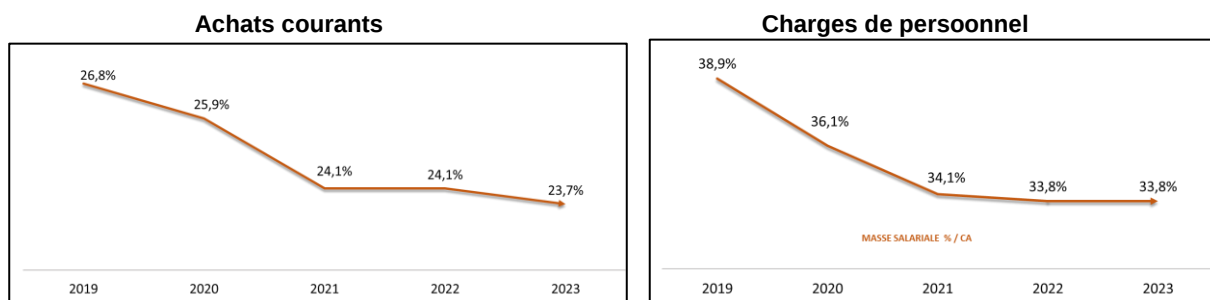
Question : Comment est recyclé l'amiante ? Et où ?

Réponse : Les déchets amiantés partent en centre de stockage réglementés (installations classées). Concernant l'évolution réglementaire, il s'agit de vérifier la présence ou non d'amiante dans le sol. Il convient de définir un contexte pour protéger les salariés intervenant sur le chantier. Le repérage sera mis en œuvre en amont afin de définir si le risque est avéré ou non.

II – Projections économiques

a – Maîtrise des dépenses

Contraints à suivre l'évolution des prix de marchés, nos perspectives de dépenses subies sont évaluées à la hausse pour les exercices à venir alors que les consommations d'eau semblent présenter une tendance baissière.



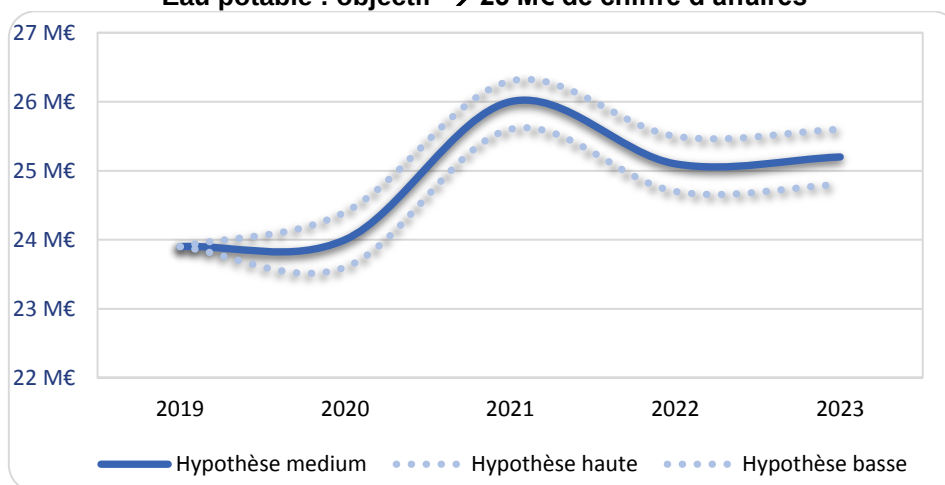
b – Croissance de l'activité et solidarité financière

La stratégie proposée s'appuie sur un axe de développement de l'activité travaux (eau potable +1,5 M€ et assainissement +1,6 M€), l'utilisation des leviers de réserves budgétaires (eau potable 3,59 M€ et assainissement 4,87 M€) et sur la maîtrise des dépenses d'achats courants.

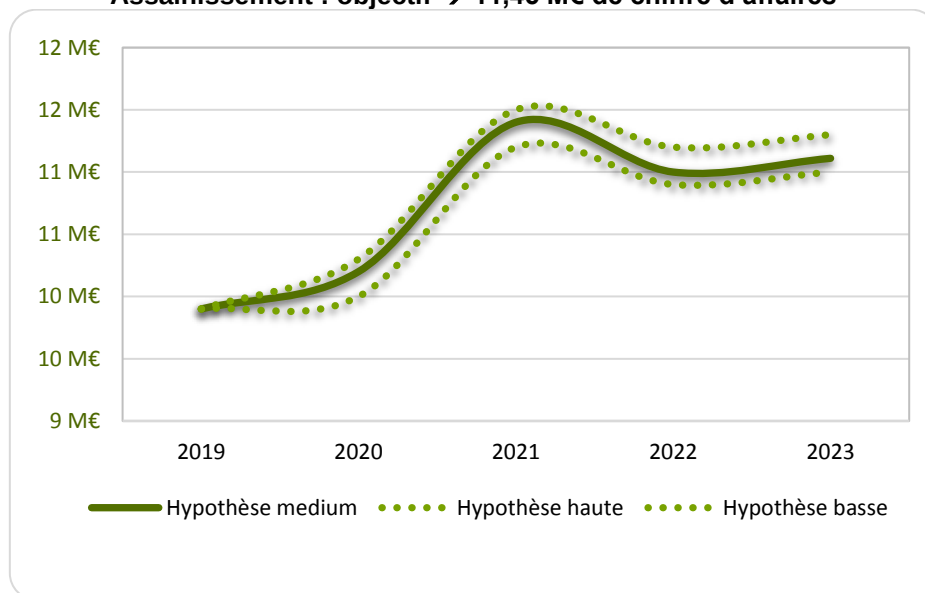
III – Projections budgétaires

a – Perspectives de croissance

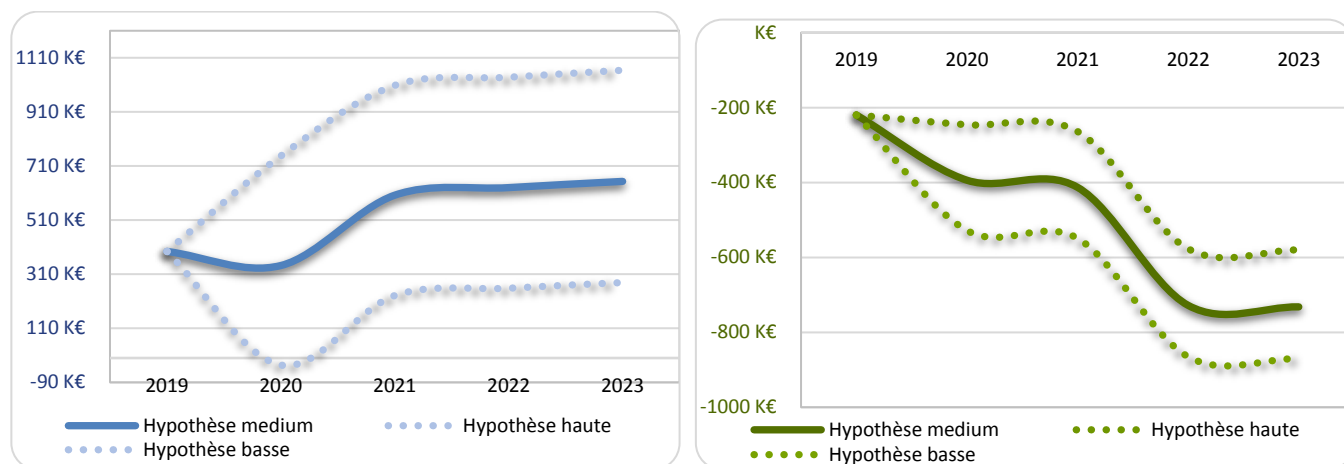
Eau potable : objectif → 25 M€ de chiffre d'affaires



Assainissement : objectif → 11,45 M€ de chiffre d'affaires



EBE Eau potable : Recettes > Dépenses (Excédent de 400 à 600 k€) **EBE Assainissement** : Recettes < Dépenses (Déficit de 200 à 330 k€)



b – Maintien des tarifs aux abonnés

Il a été proposé le maintien des tarifs de l'eau (part Rese) aux abonnés dans un contexte environnemental incertain conjugué à des tensions inflationnistes, grâce à :

- la croissance de l'activité et notamment de l'activité Travaux,
- la maîtrise des dépenses courantes et de la masse salariale,
- l'utilisation des réserves budgétaires.

